



## COMMUNE DE TRAENHEIM

*Traenheim Juin 2020*

### LE NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL EST EN PLACE DEPUIS LE 25 MAI 2020

Merci à Madame Viviane FRITSCH-TREBUS, qui en tant que doyenne de l'assemblée, a présidé la première séance du Conseil Municipal du 25 mai 2020 pour l'installation des Conseillers, l'élection du Maire et de ses Adjointes.

Nous souhaitons remercier les colistiers, anciens et nouveaux, pour leur confiance et leur fidélité.

Nous formons une équipe expérimentée, soudée, motivée et disponible.

Merci à tous les habitants de Traenheim pour leur confiance.

Notre action sera toujours pour le bien commun, pour que notre village soit toujours plus attractif, et surtout plus dynamique.

Nous partageons avec vous l'espoir que cette crise sanitaire remette l'humain et son environnement au centre de nos préoccupations.

Prenez bien soin de vous !

M. Gérard STROHMENGER, Maire  
Mme Viviane FRITSCH-TREBUS, 1<sup>ère</sup> Adjointe  
M. David WETTERWALD, 2<sup>ème</sup> Adjoint  
Et toute l'équipe communale de Traenheim.

### INSCRIPTION EN MAIRIE

Rappel : Le droit local applicable en Alsace-Moselle prévoit que toute personne qui change de domicile **doit en faire la déclaration** à la mairie de sa commune. Vous venez d'emménager à Traenheim ? Venez vous inscrire.

**La mairie est ouverte les lundis et jeudi de 15h à 18h et le mercredi de 8h à 11h.**

### BRULAGE DE DECHETS

Brûler des végétaux, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement (des toxines notamment). Il faut également tenir compte des possibles troubles de voisinage (odeurs ou fumées) et des risques d'incendie.

En cas de non-respect de l'interdiction :

Il est possible d'alerter les services d'hygiène de la mairie en cas de non-respect de l'interdiction de brûler les déchets verts à l'air libre.

La personne qui brûle des déchets verts à l'air libre peut être punie d'une amende de 450€ maximum. Si ses voisins sont incommodés par les odeurs, ils peuvent par ailleurs engager sa responsabilité pour nuisances olfactives.



## BRUITS DE VOISINAGE

Régulièrement nous rappelons les règles élémentaires du « bien vivre ensemble » et pourtant nous recevons régulièrement des plaintes des concitoyens.

Afin d'éviter les problèmes de voisinage il est sage de respecter :

- les horaires pour effectuer vos travaux en extérieur (tonte...)
- de régler le volume du son de la musique dans des proportions raisonnables
- et en cas de fêtes plus importantes (événement ou autre) de prévenir le voisinage afin d'éviter des conflits.

Il nous semble que si ces quelques consignes sont respectées l'été devrait se passer pour tous dans une bonne harmonie et une bonne ambiance.

**Arrêté 10/2017 du 13/06/2017 (ci-joint)**

## DECHETERIE

Les abords des conteneurs de tri sélectif de Traenheim sont régulièrement jonchés d'ordures et autres amas de déchets.

Pendant cette période en peu particulière, et suite au confinement, vous en avez profité pour faire du rangement. De ce fait, les bennes étaient bien souvent pleines, en particulier la benne à vêtements. La société en charge de vider ces bennes, fait de son mieux, et renforce les tournées. Si vous constatez que les bennes sont pleines, nous vous demandons de ne pas laisser les sacs sur place.

Merci pour votre compréhension.

## BIBLIOTHEQUE

La bibliothèque rouvre ses portes au public en juin avant la trêve estivale.

Notre petit point lecture a fait peau neuve. Les bénévoles vous y attendent avec impatience

**BIBLIOTHEQUE OUVERTE à partir du 4 juin jusqu'au 25 juin 2020 aux horaires habituels :  
Le jeudi de 16H à 17H30.**

## DATES A RETENIR

- Don du sang : mercredi 29 juillet (cette date ne pourra être maintenue que si des directives gouvernementales liées au COVID-19 le permettront)



**Prochaine collecte (poubelle bleue + sac plastique) le vendredi 19 juin 2020**

Avec mes meilleures salutations  
Le Maire : Gérard STROHMENGER